



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 08 novembre 2021

Délibération n° 2021-150

**APPEL D'OFFRES ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE A MARCHES SUBSEQUENTS
MULTI ATTRIBUTAIRES : LOT 1 EDIFICES A CARACTERE PATRIMONIAL ET LOT 2
RENOVATIONS LEGERES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES à Thierry TRIJOULET, Amélie BOSSET-AUDOIT à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Christine PEYRE à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée qu'une consultation relative aux prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents.

Ce marché est décomposé en 2 lots, comme suit :

Lot(s) n°	Désignation	Montant annuel maximum (en ht)
1	Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou à intérêt patrimonial	500.000,00 €
2	Bâtiments de la ville – Rénovations légères	750.000,00 €

La liste des sites proposés objet du présent accord-cadre est annexée à la présente délibération.

L'appel d'offres a été lancé le 9 août 2021 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique ; il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

Il est conclu à compter de la date de notification des contrats, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 octobre 2021, a décidé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lot(s) n°	Désignation	Attributaire(s)
1	Edifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou à intérêt patrimonial	APB Architecture - Bordeaux Mandataire du groupement
2	Bâtiments de la ville – Rénovations légères	Plus - Le Bouscat M. Bénayoun - Bordeaux A3 Architectes - Bordeaux Horizon Carré - Bordeaux Mandataires de chaque groupement

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant qu'il convient de souscrire un contrat pour les prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec maximum,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 2021-MER075 et 2021-MER076 dont l'objet est l'exécution de prestations intellectuelles de maîtrise d'oeuvre dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION : Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHl, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC – Groupe « Renouveau Mérignac »

CONTRE : Antoine JACINTO

Pour extrait certifié conforme

Fait à Mérignac, le 08 novembre 2021



Alain ANZIANI

Maire de Mérignac

Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 09 novembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.